

## **AVENANT AU CONTRAT - Faut-il un avenant au contrat pour effectuer de nouvelles taches**

Par VIII, le 05/07/2021 à 16:27

Bonjour,

Pour résumer ma situation, je suis gestionnaire en assurance.

Depuis presque un an, on me confit des taches qui ne sont ni dans mon contrat ni dans ma fiche de poste.

Je suis déléguées à des taches administratives pour les réunions que mon supérieur doit préparer (et auxquelles je n'assiste pas).

J'effectue une collaboration pour la mise en place des procédures, je fais du tutorat pour les nouveaux arrivants et j'assiste le formateur de l'entreprise.

## **ERRATUM**

J'ai reçu 1 semaine après un avenant qui me semble ne pas être correcte.

La date de prise d'effet de avenant est antidaté de plus de 4 mois.

Par ailleurs, j'ai constaté que l'avenant mettait en évidence notre coefficient et notre niveau, et l'administration refuse de nous fournir la grille, ou le détail des coefficients et des niveaux ainsi que la note explicative de ses échelons.

Selon notre avenant nos attributions sont les suivantes :

- Réception et enregistrement des déclarations de sinistre
- Vérification et validation de l'application des garanties
- Détermination des responsabilités

- Gestion des recours

Ce qui correspond effectivement à nos taches mentionnés dans notre contrat de travail. Toutefois, la fiche de poste fait état d'un soutien technique et soutien au manager qui ne figure pas dans le contrat de travail original ni dans l'avenant.

Les taches énumérés dans l'onglet soutien technique sont celles attribués à un référent technique choisi par un supérieur hiérarchique sur la base de ses compétences techniques et de sa maitrise des taches. Cette mission lui confère certaines responsabilités et le cas échéant les outils et avantages dont il a besoin pour mener à bien cette mission.

## Mes questions:

- Faut-il un avenant au contrat pour effectuer de nouvelles taches qui ne sont pas en lien avec notre métier ?
- Un avenant est il légal s'il est antidaté?
- La grille des salaires est-elle accéssible à tous ?
- L'avenant mentionnent des taches qui correspondent à mon poste et dit qu'il faut se rattacher également à la fiche de poste (qui elle, fait apparaître des taches plus complexe). Est-ce correcte de faire cela ?

Bien cordialement

## Par P.M., le 05/07/2021 à 17:00

Bonjour,

Il est difficile de dire que les tâches qui vous sont confiées n'ont aucun lien avec votre métier...

Aucun document ne devrait être antidaté...

A moins que ce soit une grille de salaires spécifique à l'entreprise, elle figure à la Convention Collective applicable dont un exemplaire actualisé doit être tenu à la disposition des salariés pour consultation, au peut la consulter aussi sur le site <u>Légifrance.fr</u>...

Si la fiche de poste est jointe à l'avenant celui-ci peut y renvoyer...